

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre d'agents dans le grade d'origine	Nombre d'agents promouvables	Ratio du grade	Nombre de nominations possibles après application du ratio	Date de l'avis du CTP	Date de la délibération
6	3	100%	3	22/07/2010	14/10/2010

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvable à compter de
1	DELYON Patrice ✓	F	Grade : Attaché Echelon : 9 ^{ème} - IB 732 au 01/11/2022 Nomination dans le grade : 01/07/2007	<u>Au choix</u>	01/07/2023
2	AGLAÉ Régine ✓	F	Grade : Attaché Echelon : 9 ^{ème} - IB 732 au 15/10/2020 Nomination dans le grade : 15/04/2002	<u>Lauréate à l'examen professionnel</u>	01/10/2023

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	67%	1	33%	3	100%
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	100%	0	0%	2	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.

Le Maire

Frédéric BUVAL



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE IERE CLASSE POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre d'agents dans le grade d'origine	4	Ratio du grade	100%	Nombre de nominations possibles après application du ratio	4	Date de l'avis du CTP	22/07/2010	Date de la délibération	14/10/2010
---	---	----------------	------	--	---	-----------------------	------------	-------------------------	------------

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvables à compter de
1	LISIMA Maryse	F	Grade : Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe Echelon : 9 ^{ème} - IB 542 au 01/09/2022 Nomination dans le grade : 01/09/2010	<u>Au choix</u>	01/07/2023
2	RANSAY Nicole	F	Grade : Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe Echelon : 11 ^{ème} - IB 599 au 01/09/2022 Nomination dans le grade : 01/08/2011		01/07/2023

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
<i>Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)</i>	4	100%	0	0%	4	100%
<i>Inscrits sur le tableau d'avancement de grade</i>	2	100%	0	0%	2	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.

Le Maire

Frédéric BUVAL



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre d'agents dans le grade d'origine	1	Ratio du grade	100%	Nombre de nominations possibles après application du ratio	1	Date de l'avis du CTP	22/07/2010	Date de la délibération	14/10/2010
---	---	----------------	------	--	---	-----------------------	------------	-------------------------	------------

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvable à compter de
1	ETNA Estelle	F	Grade : Rédacteur Echelon : 7 ^{ème} - IB 452 au 01/09/2022 Nomination dans le grade : 01/03/2014	<u>Lauréate à l'examen professionnel</u>	01/07/2023

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
<i>Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)</i>	1	100%	0	0%	100%	100%
<i>Inscrits sur le tableau d'avancement de grade</i>	1	100%	0	0%	100%	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.

Le Maire

Frédéric BUVAL



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre d'agents dans le grade d'origine	1	Ratio du grade	100%	Nombre de nominations possibles après application du ratio	1	Date de l'avis du CTP	22/07/2010	Date de la délibération	14/10/2010
---	---	----------------	------	--	---	-----------------------	------------	-------------------------	------------

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvable à compter de
1	TICAL Dominique	M	Grade : Chef de Service de Police de Municipale Echelon : 12 ^{ème} - IB 563 au 01/03/2023 Nomination dans le grade : 01/03/2014	<u>Au choix</u>	01/07/2023

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
<i>Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)</i>	0	0%	1	100%	1	100%
<i>Inscrits sur le tableau d'avancement de grade</i>	0	0%	1	100%	1	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

Le Maire

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Frédéric BUVAL

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre d'agents dans le grade d'origine	2	Ratio du grade	100%	Nombre de nominations possibles après application du ratio	2	Date de l'avis du CTP	22/07/2010	Date de la délibération	14/10/2010
---	---	----------------	------	--	---	-----------------------	------------	-------------------------	------------

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvable à compter de
1	EDOUARD Renée	F	Grade : Adjoint Administratif Echelon : 7 ^{ème} - IB 381 au 01/01/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017	<u>Au choix</u>	01/07/2023
2	LUZIEUX Angéla	F	Grade : Adjoint Administratif Echelon : 8 ^{ème} - IB 387 au 07/10/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017	<u>Lauréate à l'examen professionnel</u>	01/07/2023

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	100%	0	0%	2	100%
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	100%	0	0%	2	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.

Le Maire

Frédéric BUVAL



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre d'agents dans le grade d'origine	2	Ratio du grade	100%	Nombre de nominations possibles après application du ratio	2	Date de l'avis du CTP	22/07/2010	Date de la délibération	14/10/2010
---	---	----------------	------	--	---	-----------------------	------------	-------------------------	------------

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvable à compter de
1	FLORINE Valérie	F	Grade : Ingénieur Echelon : 5 ^{ème} - IB 611 au 15/03/2021 Nomination dans le grade : 01/06/2008	<u>Au choix</u>	01/07/2023
2	Paul GALVA	M	Grade : Ingénieur Echelon : 6 ^{ème} - IB 646 au 19/02/2022 Nomination dans le grade : 02/01/2014		01/07/2023

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
<i>Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)</i>	1	50%	1	50%	2	100%
<i>Inscrits sur le tableau d'avancement de grade</i>	1	50%	1	50%	2	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

Le Maire

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.

Frédéric BUVAL



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvable à compter de	Nombre d'agents dans le grade d'origine	Ratio du grade	Nombre de nominations possibles après application du ratio	Date de l'avis du CTP	Date de la délibération
						30	100%	6	22/07/2010	14/10/2010
1	BELTANT Philippe ✓	M	Grade : Adjoint Technique Echelon : 9 ^{ème} - IB 401 au 17/12/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023					
2	GIBON Patrick ✓	M	Grade : Adjoint Technique Echelon : 8 ^{ème} - IB 387 au 06/06/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023					
3	JEAN-FRANCOIS Patrice ✓	M	Grade : Adjoint Technique Echelon : 9 ^{ème} - IB 401 au 20/03/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023					
4	BOREE Teddy ✓	M	Grade : Adjoint Technique Echelon : 8 ^{ème} - IB 387 au 06/04/2023 Nomination dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023					
5	BREDAS Bruno ✓	M	Grade : Adjoint Technique Echelon : 6 ^{ème} - IB 378 au 19/02/2022 Nomination dans le grade : 02/01/2014		01/07/2023				<u>Lauréate à l'examen professionnel</u>	

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	6	20%	24	80%	30	100%
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	0%	5	100%	5	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.

Le Maire

Frédéric BUVAL



TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE POUR L'ANNEE 2023

(établi en application de la valeur professionnelle, art. 79 et 80 de la loi du 26/01/1984)

Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

ORDRE DE MERITE	NOM et Prénom de l'agent	FEMME(F) HOMME(M)	SITUATION ACTUELLE (grade, échelon, ...)	Date d'obtention de l'examen professionnel : <i>Le cas échéant, joindre copie attestation de réussite</i>	Promouvable à compter de
1	ATTELY Philippe	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 6 ^{ème} - IB 404 au 26/07/2022 Nominat ion dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023
2	TURINAY Victor	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 10 ^{ème} - IB 461 au 01/01/2022 Nominat ion dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023
3	WATELLOO Claude	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 10 ^{ème} - IB 461 au 01/01/2022 Nominat ion dans le grade : 01/01/2017	<u>Au choix</u>	01/07/2023
4	NAROU Nadiège	F	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 9 ^{ème} - IB 446 au 14/07/2021 Nominat ion dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023
5	LANDA Jacques	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 10 ^{ème} - IB 461 au 01/01/2022 Nominat ion dans le grade : 01/01/2017		01/07/2023

6	JUSTE Louis-Joseph	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 11 ^{ème} - IB 473 au 01/04/2023 Nomination dans le grade : 01/12/2012	01/07/2023
7	SILMAR Léonard	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 10 ^{ème} - IB 461 au 01/01/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017	01/07/2023
8	BELLUNE Claude	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 11 ^{ème} - IB 473 au 01/01/2022 Nomination dans le grade : 01/12/2012	01/07/2023
9	LICAN Daniel	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 9 ^{ème} - IB 446 au 01/06/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017	01/07/2023
10	LONY Luc	M	Grade : Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe Echelon : 10 ^{ème} - IB 461 au 01/01/2022 Nomination dans le grade : 01/01/2017	01/07/2023

Au choix

	FEMMES	% FEMMES	HOMMES	% HOMMES	TOTAL	TOTAL %
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	7%	14	93%	15	100%
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	10%	9	90%	10	100%

Fait à La Trinité, le 05 Juillet 2023

N.B. : Les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

La liste complète des agents promouvables dans le grade doit être jointe au présent tableau.

Le Maire

Frédéric BUVAL

